

Fiche de consigne Almerys

Version	V7		
Date	21/02/2014		

Référence de la fiche	CONS469	Date d'émission	18/12/2014			
Etablie par	Emmanuelle LAFONT	Responsable hiérarchique	Alexandra LOPES			
Date interne d'approbation	18/12/2014	Signature du responsable hiérarchique				
Communication interne	⊠ Oui	Responsable de la communication	☑ Demandeur☐ Service de Pilotagedu sous-traitant			
Destinataire de la communication	✓ Opérateurs de saisie ☐ Opérateurs de Tri courrier ☐ Plate-forme Azur Almerys ☐ Plate-forme Azur CBTP ☑ Service Prestations ET Soins Hospitaliers ☐ Service Courrier ☐ Autre : Administratif ☐ Plate-forme Satel					
Domaine	⊠ALMERYS ☐ CBTP					
Spécialité	☐ Optique ☐ Dentaire ☐ Hospi ☐ Audio ☐ Tiers ☒ Soins Externes					
Objet de la consigne	Motif d'interruption GTO lorsque le compte mandataire est inconnu					
Procédure concernée	GSS-Guide de saisie de factures SSTT Soins Externes					
Version de la procédure						
Référence de la fiche précédente	V1.7 p 23					
	2.1. Factures Ambulatoires émises par des établissements privés Si le RIB est différent de celui indiqué en partie haute :					
Rappel de la consigne précédente	- rechercher le n° FINESS associé au RIB dans AGAPS, via la					
	recherche par Informations bancaires.					
	Si AGAPS retourne un numéro de mandataire, saisir les actes de la partie					
	basse sous ce numéro.					
	Sinon faire un retour pour le motif « Mandataire inconnu».					
Date de fin de la consigne						
précédente	A compter de la valid	ation de la présente fiche cons	igne, il convient pour les			
	factures ambulatoires émises par des établissements privés de					
Nouvelle consigne	rechercher le n° FINESS associé au RIB dans AGAPS, via la					
Nouvelle consigne	recherche par Informations bancaires.					
	Si AGAPS retourne un numéro de mandataire, saisir les actes de la partie					



Fiche de consigne Almerys

Version	V7
Date	21/02/2014

	basse sous ce numéro. Sinon faire un retour pour le motif « Manque consigne saisie» avec description « mandataire inconnu ».					
Commentaires de l'exemple						
Durée de validité de la fiche consigne						
	Date de prise de connaissance de la Date d'information aux équipes du					
Destinataires sous-traitant	nouvelle consigne par le sous-traitan		sous-traitant ²			
Date de réception de la fiche validée par le sous-traitant						
Date d'enregistrement de la fiche dans le tableau de suivi		Par				

¹ En renseignant cette date, le sous-traitant notifie le fait qu'il a pris connaissance et compris les nouvelles directives décrites dans la présente

fiche de consigne.

² En renseignant cette date, le sous-traitant notifie le fait qu'il a transmis et expliqué les directives décrites dans la présente fiche de consigne à toutes personnes effectuant le traitement décrit et qu'il s'engage à les faire respecter.